

**Séance du
Conseil du
15 janvier
2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Antoine-de l'Isle-aux-Grues tenue le lundi 15 janvier 2024 à 19 heures à laquelle sont présents, M. Frédéric Poulin, maire, les conseillers, MM. Yvon Roy, Luc Vézina et Michel Rousseau et la conseillère, M^{me} Edith Rousseau. M^{me} Virginie Gagnon, Directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : MM Simon Nadeau et Martin Papineau

1. Ouverture de la séance

M. le maire, Frédéric Poulin, procède à l'ouverture de la séance en souhaitant bonne année à tous.

2. Vérification des présences

Sont présents : M. le maire, Frédéric Poulin
M^{me} Édith Rousseau, siège #2
M. Yvon Roy, siège #3
M. Luc Vézina, siège #5
M. Michel Rousseau, siège #6

Sont absents : M. Simon Nadeau, siège #1
M. Martin Papineau, siège #4

2024-01-01

Adoption
de
l'ordre du
jour

2007-12-01-ss 3. Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Vérification des présences ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2023 ;
5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion ;
6. Demande auprès de la STQ afin d'installer un panneau d'affichage ;
7. Trousse de premier soin ;
8. Équité salariale ;
9. Correspondances;
 - Pierre Gariépy – Agent touristique à l'Isle-aux-Grues
 - Magasin de l'Isle
 - Demande de gratuité
 - Vol cargo
10. Suivi des dossiers;
 - Ponceaux
11. Varia;
 - Taxes
 - STQ – Insatisfaction de la saison 2023
 - Ferme River Cross

12. Période de questions écrites et verbales;

13. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Michel Rousseau, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté le point varia restant ouvert.

4. Adoption des procès-verbaux du mois de décembre 2023

2024-01-02

Adoption
du
procès-
verbal du
18
septembre
2023

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les procès-verbaux des séances du mois de décembre 2023, après avoir été lu par chacun des conseillers, soit accepté tel que rédigé. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

5. Présentation et ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

2024-12-03

Ratification
des
comptes

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Michel Rousseau et résolu à l'unanimité des conseillers, que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, du chèque numéro 3420 au numéro 3422 et les paiements en ligne ainsi que les salaires pour la somme de 11 935.63\$.

6. Demande auprès de la STQ afin d'installer un panneau d'affichage

2024-01-04

Panneau
d'affichage
STQ

CONSIDÉRANT QUE ce n'est pas tous les usagers du traversier qui ont l'application ou même un appareil capable de recevoir les notifications, ce qui rend les communications difficiles

CONSIDÉRANT QUE nous voulons rendre l'expérience à l'Isle-aux-Grues des plus paisible ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Roy

APPUYÉ PAR Edith Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité demande à la Société des Traversiers du Québec un panneau à affichage variable au quai de Montmagny et au quai de l'Isle-aux-Grues afin de mieux informer les visiteurs et citoyens de l'Isle-aux-Grues.

7. Trousse de premier soin

2024-01-05

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un appel de Sécurmédic nous informant que notre trousse de premier soin était passé date ;

Trousse de
premier
soin

CONSIDÉRANT QUE la boîte qui nous sert de trousse de secours n'est pas conforme ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour une nouvelle trousse de secours est de 139 \$ taxes en sus et que cette trousse est conforme pour une durée de 4 ans.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

Appuyé par Luc Vézina

ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS PRESENTS

QUE la Municipalité s'engage à faire l'achat d'une trousse de secours au montant de 139 \$ taxes en sus afin d'être conforme.

8. Équité salariale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a réalisé en 2019 un exercice d'équité salariale ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'équité salariale* prévoit que le maintien de l'équité salariale doit être évalué tous les cinq ans à compter de la date d'affichage ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Michel Rousseau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, mandate Raymond Chabot Grant Thornton pour réaliser une démarche de maintien d'équité salariale pour un montant maximal de 5 375 \$, excluant les taxes applicables.

9. Correspondances

Pierre Gariépy – Agent touristique à l'Isle-aux-Grues

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une lettre d'un intervenant touristique nous demandant d'avoir un budget pour un (e) agent (e) touristique sur l'Isle-aux-Grues pour l'été ;

Corresponda
nce

2024-01-07

CONSIDÉRANT QUE c'est la MRC de Montmagny qui est responsable du tourisme ;

Agente
touristique

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de l'Isle-aux-Grues est en accord avec M. Gariépy;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité tient à avoir une personne sur l'Isle afin d'accueillir les visiteurs puisque plusieurs se sentent dépayés lors de leur arrivée à l'Isle

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues est un produit d'appel pour la MRC de Montmagny ;

CONSIDÉRANT QUE nous prêtons notre nom dans Montmagny et les Îles

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité appuie la demande de M. Pierre Gariépy et demande à la MRC de Montmagny d'avoir un guide d'accueil en tout temps à l'Isle-aux-Grues pour la saison estivale 2024.

- Magasin de L'Isle
- Demande de gratuité

CONSIDÉRANT QUE l'entente qui liait la Municipalité et le Magasin de l'Isle, coopérative, pour l'occupation du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble situé au 233, chemin du Roi, se terminait le 31 août 2023 (réf. : résolution numéro 2022-08-04) ;

2024-01-08

Demande
de gratuité

CONSIDÉRANT QUE le but premier de cette coopérative est d'offrir à la population un service de « dépanneur » ;

CONSIDÉRANT QUE le Magasin de l'Isle, coopérative, est un service de proximité essentiel pour notre milieu insulaire et un incitatif à l'établissement de nouveaux arrivants ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Yvon Roy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues accepte que le Magasin de l'Isle, coopérative, utilise le rez-de-chaussée et le sous-sol de l'immeuble situé au 233, chemin du Roi, afin d'y maintenir un service de « dépanneur », et ce gracieusement, pour une durée de 1 ans pour l'année en cours se finissant le 31 août 2024.

QUE monsieur Frédéric Poulin, maire, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif à la présente résolution.

• Vol cargo

2024-01-09

Vol cargo

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre des membres du conseil d'administration du Magasin de l'Isle concernant la problématique des vols cargo en période estival ;

CONSIDÉRANT QUE c'est une problématique qui touche les commerces et les habitants ;

CONSIDÉRANT QUE les vols cargo sont principalement pour le transport de denrées périssable ;

CONSIDÉRANT QUE substitué les vols cargo avec le service maritime est difficile à expliquer puisque les livraisons de denrées périssables sont gérées par l'équipage et ne sont donc pas réfrigérées pendant la traverse ce qui créer une rupture dans la chaîne du froid

CONSIDÉRANT QUE diminuer l'offre en haute saison est difficile à défendre puisque le transport de marchandises par avion augmente avec l'affluence des touristes, les résidents saisonniers ainsi que l'augmentation des heures d'ouverture des commerces sur l'île.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Edith Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues appuie la demande du conseil d'administration du Magasin de l'Isle en demandant le service de vol cargo deux fois semaine et ce toute l'année.

10. Suivi des dossiers

- Ponceaux

11. Varia

- Taxes

Suivi de dossier

Comme indiqué dans le règlement numéro 2023-12-151 section 4 article 13, le taux applicable à tous les comptes est de 12 % pour l'année financière 2024, nous allons appliquer le taux d'intérêt de 12 % lorsqu'il y a retard sur le paiement indiqué dans la section 4 article 11 paiement en plusieurs versements

Varia

2024-01-10

- STQ - Insatisfactions de la saison 2023

STQ

CONSIDÉRANT QUE le transport hivernal est absent depuis 3 ans ;

CONSIDÉRANT QUE la fin hâtive de la saison de navigation 2023 est dû à un départ prématuré du NM Grue-des-Îles dû aux évaluations précipités des conditions météorologique et des conditions de glaces pour le mois de décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les difficultés de la gestion de l'horaire et des communications suite à des modifications de dernière minute pour les usagers engendre des situations hasardeuses pour nos citoyens et visiteurs ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Rousseau

APPUYÉ PAR Luc Vézina

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Le conseil municipale de l'Isle-aux-Grues tiens à informer la STQ de son insatisfaction de la gestion de la traverse estivale pour la saison 2023.

QUE La municipalité demande aussi aux dirigeants de la STQ de se mettre en mode écoute des besoins de sa population et aussi d'inclure les élus municipaux dans le processus de création de l'horaire afin de bien saisir les enjeux qui incombent dans la vie d'une population insulaire. Comme la STQ est le seul pourvoyeur de services de transport maritime et que ce dit transport est vital pour permettre les échanges commerciaux entre L'Isle-aux-Grues et ses voisins côtiers, une gestion rigoureuse des enjeux sociaux et économique doit être faite.

QUE bien que les échanges avec les dirigeants de la Société soient cordiaux, nous devons cependant constater que les résultats ne sont

pas à la hauteur de nos attentes. Nous nous attendons à une saison 2024 qui soit plus respectueuse des besoins des gens du milieu.

QU'une copie soit envoyée de la résolution au député provinciale, M. Mathieu Rivest.

- Ferme River Cross Holstein

Période de
question

12. Période de questions générales écrites et verbales

M. le maire demande à M^{me} Gagnon et à M^{me}. Rousseau si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. M^{me}. Rousseau répond que oui et en fait la lecture.

2024-01-11

13. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par le conseiller Luc Vézina, appuyé par le conseiller Yvon Roy, que la séance soit levée à 19 heures 26.

Virginie Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière

Frédéric Poulin
Maire

